

École élémentaire du Moulin

Compte rendu du conseil d'école du 24 novembre 2017

Participants

Enseignants : GENDROT- GUIBERT Mireille, BLAIS Sandrine, COESLIER Sophie, ROUSSEAU Julie, CAILLEBOTTE Émilie, AROKIASSAMY Valérie, CHANDAVOINE Yasmine, Errard Myriam, Caillebotte Emilie, Métails Bénédicte
Parents d'élèves : Nathalie Epiard, Isabelle ROCHERON, Benoit LEBRETON, Anne LE BRIZAULT, Anita TEMPLIER, Christophe JUGUET, Magali BICHAREL, Amélie POIRON, Pascal CAMUS, Agathe RICHARD
Municipalité : LETREUSSE Fabienne, CHAMARD Fabrice, Serge HEGRON
Délégué DDEN : Ahmed KOURRI

1. Effectifs

	Cp	ce1	ce2	cm1	cm2	
cp	24					24
cp-ce1	9	14				23
ce1		24				24
Ce2			26			26
Ce2-cm1			9	12		21
cm1-cm2				14	9	23
cm2					24	24
	33	38	35	26	33	165

Perspectives pour l'an prochain : 33 CM2 quitteront l'école sachant que 25 élèves sont inscrits en GS cette année.

Aujourd'hui 165 élèves sur l'école, l'été dernier il y a eu 7 inscriptions la semaine qui a précédé la rentrée. Avec 33 départs et 25 arrivées, on approche du seuil de fermeture. Or il est à noter qu'il y a un nouveau lotissement, et des mouvements, il y a aussi 40 élèves en MS donc ce n'est qu'une année creuse. La mairie apportera son soutien pour maintenir le nombre de classes actuel si besoin.

2. Règlement intérieur

Un point est fait sur les absences : en particulier sur les procédures à suivre en cas de demande d'autorisation d'absence exceptionnelle (par exemple : départ en vacances anticipé). Le règlement intérieur est modifié pour clarifier la procédure et expliquer aux parents la démarche à suivre (demande faite à l'inspecteur par l'intermédiaire de la directrice 15 jours avant).

Le règlement est adopté à l'unanimité sans aucune autre modification.

3. Plan de sécurité de l'école

La directrice présente le plan de sécurité de l'école.

Le PPMS doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Le PPMS pour risque majeur est complété cette année par la rédaction d'un PPMS attentat intrusion. Le PPMS permet d'avoir réfléchi aux réactions à adopter. Cette réflexion et les tests que constituent les exercices aident à acquérir progressivement des réflexes permettant de réagir de façon immédiate en mettant en œuvre des comportements qui auront été prédéfinis.

Il s'agit d'anticiper pour disposer, en temps voulu, des modes opératoires et des réflexes permettant de pallier l'effet de sidération.

Le PPMS attentat-intrusion doit envisager deux scénarios auxquels les exercices permettent de se familiariser :

- s'échapper,
- s'enfermer.

Le 20 décembre, nous ferons un exercice de confinement.

Nous ferons un exercice de PPMS attentat-intrusion quand le projet sera validé. L'exercice n'est pas simple à mettre en place. L'accueil des élèves à la mairie, dans le cas où on s'échappe en passant par le fond de la cour et le stadium, est accepté par monsieur le maire.

En parallèle, 3 exercices d'évacuation incendie sont à réaliser chaque année, le premier s'est déroulé sans difficulté le 27 septembre.

4. Bilan financier de l'année scolaire 2016/2017, perspectives pour 2017/2018

Le compte de résultat de la coopérative scolaire pour l'exercice 2016/2017 fait apparaître un excédent de 261.35 euros.

dépenses			recettes	
photographe		1007,30	ventes des photos	1510,00
assurance+création asso		97,48	ventes de gateaux	458
			subvention mairie	3802
charges des activités éducatives		6965	subvention association des parents d'élèves	1920,00
<i>transports :</i>	<i>2739,1</i>		subvention amicale laïque	1752,33
<i>sorties: 1655,90</i>	<i>concerts:576</i>			
<i>autres : 139</i>	<i>anim déchets:1855</i>			
			participations volontaires des familles	240
			participation APE billodrome	765
autres charges courantes		242,24		
achat de biens durables		193,96		
Billodrome		1680		
total charges		10185,98	total recettes	10447,33
	résultat	261,35		

Depuis la création de l'association qui gère les comptes des écoles du moulin, nous ne sommes plus adhérents de l'occe, économisant ainsi près de 400€ de cotisation annuelle.

Nous allons consacrer l'aide de l'amicale laïque à l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif pour la classe de Mme Coeslier. Ce nouveau matériel est présenté, ainsi que son installation dans la classe de CE2. Puis nous projetons d'équiper les classes à raison d'une par an, pour un budget de environ 2400€ TTC par classe.

Perspectives pour cette année scolaire :

- **Projet USEP** : 3 classes adhèrent à l' usep (union sportive de l'enseignement du premier degré), cp, cp-ce1 et ce1. Chaque classe participe à 3 rencontres dans l'année.
L'adhésion de 6€60 par élève, pour la licence, est prise en charge par l'amicale laïque, l'école prenant en charge les frais de transport. Aucune participation financière n'est demandée aux familles.
- **Projet danse** : les cp et les ce1 travaillent la danse avec une intervenante de musique et danse. C'est la commune qui prend en charge l'adhésion.
- **Sorties spectacle/concert** : 6 classes ont été retenues, l'école règle les transports et la billetterie grâce à la subvention municipale et au soutien de l'ape.
- **La maison du potier** : pour les 3 classes de cp ce1. Le coût étant conséquent, une participation sera demandée aux parents.
- **Prix littéraire pour les CE2** : participation pour la dernière année, ce prix littéraire ne sera pas reconduit. Un projet d'écriture sera complété par une sortie aux archives de Nantes.
- **Liaison CM2 6^e** Les CM2 participent au prix des incorruptibles et au rallye maths avec le collègue A. Chedid d'Aigrefeuille, ce projet est financé par la coopérative
- Pour les CE2/CM1, un **projet de cinéma** est en cours d'élaboration.

5. Bilan des travaux d'été :

Les travaux suivants ont été réalisés :

- salle7E : réfection et changement de l'éclairage, les conditions de travail sont nettement améliorées (luminosité plus agréable, bruit moindre...)
- salle5E : changement des fenêtres.
- Salle 8E : peinture des murs
- Installation de 3 vidéoprojecteurs au plafond des classes, les enseignantes en soulignent les avantages
- Peinture des couloirs, installation du sèche-mains électrique dans les toilettes extérieures
- Les toits de terrasse ont été restaurés, des vidéo-protections installées et des entretiens divers ont été réalisés

Le changement de la ventilation est à l'étude par la Mairie. Les enseignantes souhaiteraient que le carrelage des sols soit remplacé par un autre matériau plus silencieux.

6. Sécurité aux abords de l'école

Les parents d'élèves soulèvent la problématique de la sécurité aux abords de l'école aux heures d'entrée et de sortie des 2 écoles. Certains se garent sur les trottoirs et gênent la circulation des voitures et des piétons, le matin comme le soir, même s'ils ne sont pas en retard, et qu'ils pourraient faire autrement. Les parents souhaiteraient que les forces de l'ordre interviennent. Le maire a noté cette demande et avisera.

7. Evolution des horaires pour septembre 2018

En septembre 2018 le nouveau restaurant scolaire sera en service. Ce nouvel équipement permettra de n'avoir qu'un service, le self offre plus de fluidité et d'autonomie. Il y aura une salle dédiée à la maternelle. Les horaires décalés du midi peuvent être supprimés.

Les enseignantes souhaitent que les 2 cycles aient les mêmes horaires pour éviter les contraintes actuelles sur leur enseignement et pour les élèves. La mairie précise que c'est également l'objectif visé avec la mise en place de la nouvelle structure et la refonte des espaces.

Jusqu'à la fin des travaux et à partir des vacances de février, l'accueil du centre de loisir sera effectué dans les locaux de l'école les mercredis et vacances scolaires, l'accès aux classes sera interdit.

La semaine de 4 jours ou 4 jours et demi fait l'objet d'un débat.

Une représentante des parents d'élèves regrette qu'un comité technique n'ait pas été réuni pour travailler sur les rythmes en amont afin de prendre connaissance des différentes contraintes. L'ape a organisé une enquête auprès des parents. Il y a eu 80% de retour des questionnaires, les résultats définitifs ne sont pas encore connus, une majorité des familles serait favorable à une semaine de 4 jours.

Des représentants des parents d'élèves émettent des réserves quant à l'opportunité d'un nouveau changement de rythme scolaire, et surtout dans un délai si court. Le passage à 4 jours doit faire l'objet d'une dérogation. La règle reste la semaine de 4,5 jours. Plusieurs interrogations sont émises sur l'impact qu'aurait un retour à 4 jours pour certaines familles : mercredis matin au centre de loisirs payants, changement d'horaires de travail des parents à valider par les employeurs.

Au fil de la discussion, il apparaît que le rythme scolaire, le plus bénéfique pour l'enfant, dépend pour beaucoup, de l'âge de l'enfant.

La mairie souligne que sur 456 enfants scolarisés, seulement une cinquantaine d'enfants sont accueillis le mercredi après-midi, une trentaine quand l'accueil se faisait sur la journée du mercredi.

Le bilan des NAP est plutôt satisfaisant pour les familles, il y a une très forte fréquentation des enfants de la commune. Mais pour l'employeur, il est très difficile d'avoir un nombre suffisant de personnel qualifié pour encadrer les NAP du fait des horaires. Ce ne sera donc pas possible de reconduire ce dispositif l'année prochaine dans le format actuel, il faut le repenser.

Le problème de l'harmonisation entre les communes du secteur et de la région est soulevé. Le choix que nous avons est un non-choix. La semaine de 4 jours est une dérogation, peut-elle perdurer ?

Un temps de réflexion supplémentaire en comité de pilotage apparaît comme nécessaire pour les parents d'élèves.

La mairie trouve pertinent d'avoir cet échange en conseil d'école car tous les partenaires sont présents. L'école et la mairie ont eu plusieurs échanges sur ce sujet.

Un conseil d'école exceptionnel est prévu dans 15 jours le 8 décembre 2017 à 18h, il y aura consensus ou pas autour des horaires, après débat et apport d'éléments complémentaires. La mairie précise qu'il faut voir d'abord la faisabilité des propositions. Les représentants des parents d'élèves demandent à ce que l'horaire du conseil exceptionnel ait lieu à 18h30 comme les autres conseils d'école. A 18h, beaucoup d'entre eux ont encore des obligations professionnelles et ne pourront sans doute pas s'en libérer. Cette modification n'est pas possible en raison de l'assemblée de l'amicale laïque prévue à 20h00.

Plusieurs horaires sont proposés à l'étude et une réflexion est engagée.

L'école informe qu'elle a pris une position et opterait pour une semaine de 4 jours. L'école maternelle s'est positionnée pour une semaine de 4 jours.

8. Les conseils d'école

Les prochains conseils d'école auront lieu le vendredi 16 mars et le vendredi 15 juin 2018 à 18h30.